

Procédure d'affectation des élèves hors académie, Hors contrat, CNED, CFA

OFFRES DE FORMATIONS DANS AFFELNET-LYCEE

Offres de formations	<p>Post-3^{ème}</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2nde générale et technologique (après vérification de l'adresse, il sera affecté au même titre que les élèves du secteur). • Voie professionnelle (1^{ère} année de CAP et 2nde professionnelle) <p>Post-2nde</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} technologique • 1^{ère} professionnelle (<i>les élèves seront affectés dans leur spécialité d'origine sur places restées vacantes après montées pédagogiques, l'affectation dans la spécialité d'origine ne peut donc être garantie</i>). <p style="text-align: center;"><u>Les codes vœux sont consultables sur le site de l'académie de Martinique.</u></p>
-----------------------------	---

PUBLIC

Hors académie	<p>Tout candidat originaire d'une autre académie doit suivre la même procédure qu'un élève scolarisé dans l'académie de Martinique.</p> <p>Les candidatures des élèves venant d'une autre académie sont traitées de la même manière que celles des élèves de l'académie de Martinique.</p>
CNED	<p>Tout candidat du CNED doit suivre la même procédure qu'un élève scolarisé dans l'académie de Martinique.</p> <p>Les candidatures des élèves venant du CNED sont traitées de la même manière que celles des élèves de l'académie de Martinique.</p>

MODALITES D'AFFECTATION

Affectation en 2nde générale et technologique	<p>C'est l'adresse des élèves qui candidatent en 2GT qui détermine le ou les lycées pour lesquels ils bénéficient d'une priorité d'affectation (article D211-11 du code de l'éducation). La domiciliation d'un des représentants légaux de l'élève dans le secteur de recrutement constitue le principe de base de l'affectation en lycée. L'élève domicilié dans la zone géographique de recrutement du lycée concerné bénéficie d'une priorité pour l'affectation dans ce lycée. Cette priorité se traduit par une bonification automatique dans l'application Affelnet-Lycée.</p> <p><u>Les zones géographiques et la sectorisation sont consultables sur le site de l'académie de Martinique.</u></p> <p>Il est impératif qu'une adresse située en Martinique soit renseignée dans AFFELMAP, afin de permettre la prise en compte du secteur de rattachement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque la saisie du dossier est effectuée par l'établissement d'origine, celui-ci doit veiller à renseigner directement une adresse en Martinique dans AFFELMAP ; • Lorsque la saisie est effectuée par la famille via le Service en Ligne (SL), l'adresse saisie doit également correspondre à une domiciliation en Martinique. Après la validation de la saisie par la famille, le chef d'établissement d'origine, à l'aide de ses identifiants AFFELMAP, se connecte à l'application afin de vérifier et, le cas échéant, modifier l'adresse pour y indiquer une adresse située en Martinique. <p>Dans tous les cas, il est demandé aux familles de formuler impérativement des vœux sur au moins un lycée de secteur.</p> <p>Lorsque l'élève est domicilié sur un secteur disposant de plusieurs lycées, le même barème est appliqué quel que soit le lycée.</p>
---	--

	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2^{nde} GT secteur Lamentin : il est conseillé de saisir les deux lycées : Acajou 2 et Acajou 1 • 2^{nde} GT secteur Fort de France : il est conseillé de saisir les trois lycées : Bellevue, Victor Schoelcher et Joseph Gaillard.
Affectation en 2^{nde} professionnelle et 1^{ère} année de CAP	<p>L'affectation en lycée professionnel dépend essentiellement du diplôme choisi : il n'y a pas de sectorisation. Elle se fait en fonction des capacités d'accueil fixées par le Rectorat et du classement des candidats effectué par AFFELNET. C'est la raison pour laquelle il est conseillé de formuler plusieurs vœux.</p> <p>Les critères retenus sont les résultats scolaires et la motivation.</p>
Montée pédagogique en 1^{ère} générale	<p>Les entrants dans l'académie qui bénéficient d'une orientation vers une première générale, doivent faire une demande d'inscription au Rectorat – Service de la Division des Moyens et de la Vie de l'Elève (DMVE), à l'adresse mail suivante : ce.dmveinscriptions@ac-martinique.fr. Une décision d'inscription leur sera notifiée dans un établissement et cela en fonction des places disponibles.</p>
Affectation en 1^{ère} technologique	<p>L'affectation en 1^{ère} technologique est académique, sauf pour STD2A et STHR (cf. guide de procédure palier 2^{nde}).</p> <p>Les élèves candidats à une 1^{ère} technologique doivent constituer un dossier de demande d'affectation sur lequel ils pourront exprimer jusqu'à 10 vœux en cohérence avec la décision définitive d'orientation.</p> <p>L'affectation dans toutes les autres séries STL, STI2D, ST2S, STMG, STAV est entièrement gérée par AFFELMAP. Elle prend en compte l'intégralité des capacités d'accueil disponibles dans les EPLE de l'académie.</p>
Affectation en 1^{ère} professionnelle	<p>Les élèves de seconde professionnelle entrant dans l'académie candidats à une affectation en 1^{ère} professionnelle s'adressent à leur chef d'établissement d'origine qui obtiendra du SAIO un code d'accès pour leur inscription dans AFFELMAP Lycée. Ils participeront donc à l'affectation par le biais de l'application Affelnet Lycée. Dans le cadre de montée pédagogique, ils seront affectés dans leur spécialité d'origine ou dans une spécialité d'un domaine connexe si l'académie ne dispose pas de la spécialité d'origine. C'est la raison pour laquelle il est conseillé de formuler plusieurs vœux. Une prise de contact avec le SAIO est nécessaire à l'adresses email suivante : affelnet-lycee972@ac-martinique.fr .</p>
Montée pédagogique en Terminales (professionnelle, générale et technologique)	<p>Les entrants dans l'académie doivent faire une demande d'inscription au Rectorat – Service de la Division des Moyens et de la Vie de l'Elève (DMVE), à l'adresse mail suivante : ce.dmveinscriptions@ac-martinique.fr. Une décision d'inscription leur sera notifiée dans un établissement et cela en fonction des places disponibles.</p>
SAISIE DES VŒUX	
Procédure de saisie sur AFFELMAP (uniquement pour les élèves hors académie, du CNED et CFA)	<p style="text-align: center;">Lundi 4 mai au Mardi 26 mai 2026</p> <p>→ Cliquer sur : https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/</p> <p>L'établissement a accès à une page d'information sur laquelle figurent notamment les modalités d'affectation de l'académie. Sur cette page l'établissement pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Saisir les vœux individuels de vos élèves concernés (selon les dates indiquées) → Consulter les résultats de l'affectation de vos élèves (selon les dates indiquées) → Consulter de manière individuelle les résultats de l'affectation (selon les dates indiquées) <p>Par la suite, l'établissement d'origine clique sur « Saisie simplifiée en établissement » (pastille verte) lorsque la saisie des vœux est ouverte (quand la saisie n'est pas ouverte la pastille est rouge).</p>

	<ul style="list-style-type: none"> → Cliquer sur le lien « s'inscrire » → Renseigner les champs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Etablissement (N° UIA) ○ Téléphone ○ Adresse mél ○ Confirmation mél → Cliquer sur le lien « s'inscrire » afin d'obtenir votre mot de passe qui sera envoyé sur l'adresse mél saisie (tenir compte du décalage horaire). <p>Quand vous aurez obtenu votre mot de passe, vous devrez retourner sur le « Calendrier des académies » puis cliquez sur l'académie concernée et ensuite sur « Saisie simplifiée en établissement »</p> <ul style="list-style-type: none"> → Saisir le N°UIA de l'établissement et le mot de passe reçu par mél. → Pour ajouter un élève, cliquez sur le lien « Ajouter », puis saisissez le n° INE du candidat, validez et renseignez tous les champs jusqu'à la saisie des notes.
<p>Procédure de saisie des vœux sur le Service en Ligne (élèves de 3^{ème} uniquement)</p>	<p>Saisie des vœux par la famille sur le Téléservice affectation. Le téléservice Affectation est accessible par EduConnect pour les parents d'élèves de niveau 3^{ème}, scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'éducation nationale.</p> <p>Il leur permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> → De consulter les offres de formation post-3^{ème}, proposés via Affelnet par les académies et d'obtenir de l'information sur le contenu de ces formations et les procédures d'admission (à partir de mi-avril) ; → De saisir et enregistrer leurs demandes de poursuite d'étude (de mi-mai à début juin) ; → De consulter les résultats à leurs demandes (fin juin - début juillet). <p>Dans tous les cas, l'établissement d'origine se rend sur AFFELMAP pour compléter le dossier de l'élève (adresse, LSU ; décision d'orientation ; ...).</p>
RESULTATS DE L'AFFECTATION	
<p>A l'issue de l'affectation, les résultats seront consultables par la famille pour la 1^{ère} session via le Téléservice affectation (palier 3^{ème}), le mardi 30 juin 2026.</p> <p><u>Pour les autres élèves, se rapprocher de l'établissement d'origine. Les établissements d'origine récupèrent les résultats à partir du lien suivant :</u></p> <p style="text-align: center;">https://extranet.ac-martinique.fr/affelnet-lycee-resultatsetab/do/accueil</p>	
INSCRIPTION	
<p>Dès réception des résultats de l'affectation, la famille doit se rapprocher du lycée d'accueil, afin de procéder à l'inscription.</p> <p>Une famille qui se trouverait empêchée pour procéder aux inscriptions aux dates prévues devra donc nécessairement prendre l'attache de l'établissement d'accueil dans les meilleurs délais.</p> <p>Un deuxième tour d'affectation est organisé pour les élèves non affectés à l'issue du tour principal.</p>	